

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

**Arrêté du 23 juillet 2010 portant déclassement d'une parcelle de terrain
sur le territoire de la commune de Fresnes-sur-Escaut (Nord)**

NOR : DEVT1019756A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'État ;
Vu le rapport du chef de service de la navigation du Nord-Pas-de-Calais en date du 27 novembre 2009 ;
Vu l'avis du directeur général de Voies navigables de France en date du 31 mars 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Est déclarée inutile pour le service de la navigation et déclassée du domaine public fluvial la parcelle de terrain sise sur le territoire de la commune de Fresnes-sur-Escaut (Nord) et cadastrée section AC n° 102 pour une superficie de 18 135 mètres carrés.

La parcelle déclassée est figurée en couleur verte sur le plan annexé au présent arrêté (1).

Article 2

L'immeuble mentionné à l'article 1^{er} fera l'objet d'une remise au service du domaine.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 23 juillet 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
chargé de la sous-direction du développement
et de la gestion des réseaux ferroviaires
et fluviaux et des investissements portuaires,*

F. AGOGUÉ

(1) Ce plan peut être consulté au service de la navigation du Nord - Pas-de-Calais, 37, rue du Plat, 59034 Lille.